



Succession de la pension sans être présent en France

Par **pokipok**, le **09/04/2012** à **17:06**

Bonjour,

Un membre de ma famille viens de décédé suite a un accident de voiture au mois de mars mais ses enfants et sa femme ne sont pas présent sur le territoire français mais il a un neveux qui a la carte de séjour italienne qui est présent en France je voudrais savoir es que sa femme ou ses enfant peuvent succéder a sa pension sans être présent en France et si non es que son neveu a droit de succéder a son pension qu'il percevait.

Par **fabrice58**, le **09/04/2012** à **18:54**

Si vous parlez de la pension de retraite, neveux et enfants ne peuvent pas en "hériter".

Seule la veuve peut y prétendre, il s'agit de la pension de réversion qu'il faut demander à la caisse nationale d'assurance vieillesse plus éventuellement les caisses complémentaires.